



Mère porteuse indienne pour célibataire.

Par **marcelmaurice**, le **20/06/2009** à **11:06**

Bonjour,

Je suis un homme célibataire qui habite en Inde et vais procéder pour avoir un enfant, à l'aide d'une mère porteuse Indienne.

Je souhaiterais savoir comment faire reconnaître l'enfant?

Y a t il des procédures à effectuer avant la naissance?

Que dire à l'ambassade au moment de la naissance pour que légalement, je puisse reconnaître l'enfant?

Merci de vos conseil.